

Séance du 17 Mars 2026 à 16h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 03 mars 2026, s'est réunie à la mairie de BOUILLAC sous la présidence de Mr Paul-Marie DELFOUR

Mme CASTANG Claudine est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_1

Objet : Rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA 24.

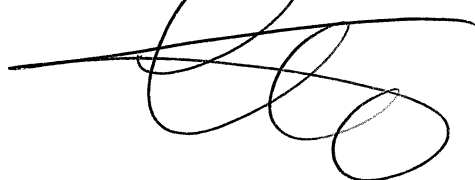
Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée des propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 3 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

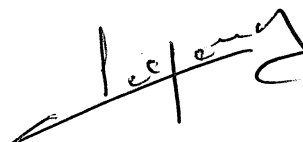
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mme CASTANG Claudine



Le Président,
Mr Paul-Marie DELFOUR

**ASL des Coteaux
de la Bessède
Bourg Est
24480 BOUILLAC**



Séance du 17 Mars 2026 à 16h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 03 mars 2026, s'est réunie à la mairie de BOUILLAC sous la présidence de Mr Paul-Marie DELFOUR

Mme CASTANG Claudine est élue secrétaire de séance.

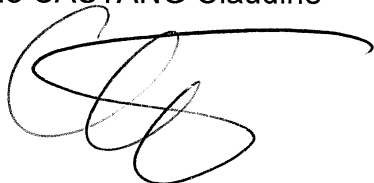
**DELIBERATION N° 2026_AP_2
Objet : Information tarification**

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Abonnement : appel au mois de juin :
* 135,00 € HT / module
- Consommations :
0,06 € / m³, appel au mois de novembre

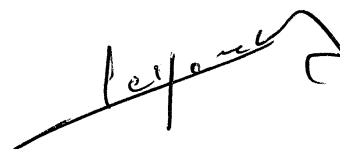
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mme CASTANG Claudine



Le Président,
Mr Paul-Marie DELFOUR

**ASL des Coteaux
de la Bessède
Bourg Est
24480 BOUILLAC**



Séance du 17 Mars 2026 à 16h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 03 mars 2026, s'est réunie à la mairie de BOUILLAC sous la présidence de Mr Paul-Marie DELFOUR

Mme CASTANG Claudine est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_3

Objet : Election du Syndicat

Monsieur le Président rappelle que chaque année les mandats d'un tiers des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASL, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

- MALARTIGUE ALAIN
- DELFOUR PAUL-MARIE

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
 - o MALARTIGUE CYRIL
 - o DELFOUR PAUL-MARIE

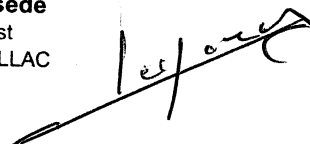
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CASTANG Claudine

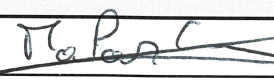
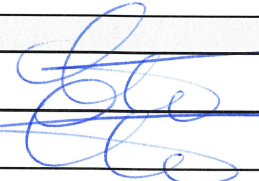


Le Président,
Paul Marie DELFOUR

ASL des Coteaux
de la Bessède
Bourg Est
24480 BOUILLAC



Liste d'émargement

<i>Usager</i> - Propriétaire	<i>Souscriptions</i>		<i>Signature</i>
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
DELFOUR PAUL-MARIE			
- Commune de BOUILLAC	0,00	1,00	
<u>Total de l'usager =</u>		0,00	1,00
GAEC MALARTIGUE			
- MALARTIGUE CYRIL	7,50	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		7,50	0,00
GAEC FERME CASTANG			
- CASTANG JACQUES	7,00	0,00	
- CASTANG GUILLAUME	6,75	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		13,75	0,00
GOUSTAT JOEL			
- GOUSTAT JOEL	1,25	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		1,25	0,00
<u>Total sur la Structure =</u>		22,50	1,00

MEMO : Unité S1 = module Unité S2 = incendie